

Sur cette première quinzaine de mars, les températures sont proches des normales le matin et à peine supérieures aux normales l'après-midi. Ce sont plutôt les conditions sèches qui vont commencer à interroger. Les précipitations relevées ces derniers jours dans l'Oise sont significatives mais un peu limitées et encore plus sur le nord de la région. A l'inverse la façade Est du département de l'Aisne a été légèrement mieux servie.

Certes les quelques chantiers de semis ou de reprises en cours sont facilités par l'absence de pluie importantes et se déroulent en bonnes conditions, et certes les hauteurs d'eau relevées améliorent un peu l'efficacité des apports d'azote réalisés ces dernières semaines, mais nous ne sommes pas aux 15-20 mm optimums requis.

COLZA

Fin des apports d'azote

Les parcelles les plus avancées sont au stade E boutons écartés. Dans les parcelles qui justifient une dose bilan supérieure à 170 u, le dernier apport a pu être apporté la semaine dernière avant les pluies au moins sur les parcelles les plus avancées. Sinon il est à solder cette semaine surtout si une pluie est annoncée. En présence de ES Alicia en mélange par exemple, variété très précoce qui vise à attirer les méligèthes, bien se baser sur le stade de la variété de rapport.

Au vu de l'envolée du prix de l'azote mais aussi du cours du colza, on ne peut pas se permettre de perdre des unités d'azote, ou des quintaux. Le conseil reste donc le même :

- utiliser les outils à disposition pour évaluer au plus juste les besoins et la dose bilan (pesées de matière verte, MesSatimage ...),
- terminer les apports en lien avec le rythme de développement de la culture et les conditions climatiques, notamment les pluies
- si possible faire de la modulation intraparcellaire.

A moyen terme, d'autres leviers en jouant avec les légumineuses en culture pures, associées ou en interculture et autres sont également à envisager à l'échelle du système de culture.

Ravageurs petite activité

L'activité des charançons de la tige reste faible et le risque de dégâts devient faible en cas de vols à partir du stade E boutons écartés, ce qui est le cas dans les parcelles les plus avancées. Il reste donc à surveiller les cuvettes dans les parcelles les moins développées. Penser à réhausser les pièges au fur et à mesure de la croissance du colza pour que le fond de la cuvette reste au niveau de la végétation. Il faut au minimum 6°C pour avoir un début d'activité et au moins 9°C pour que la température ne soit pas limitante.

Dans les parcelles sans risque élevé il est important de ne pas intervenir pour préserver les auxiliaires en place.

Sur les colzas normalement développés au stade E, commencer le suivi méligèthes. Au contraire du charançon de la tige, le suivi se fait directement sur plante. Un colza vigoureux peut supporter une petite dizaine de méligèthes par plante, on en est loin. Les petits colzas au stade D2 boutons visibles sont à surveiller de plus près.

L'association de 5% de ES Alicia qui commence à fleurir permet de d'attirer les méligèthes pour épargner la variété de rapport, ce qui peut faire la différence pour éviter une intervention sur des infestations moyennes.

Dans tous les cas et au-delà des seuils, ce qu'il faut surtout regarder, c'est si le colza prend le dessus ou pas. Si l'infestation est trop forte, intervenir en privilégiant une solution un peu plus sélective des auxiliaires utiles telle que Steward/Explicit WG à 0,085 kg/ha (85 grammes). Attention la distance de sécurité riverains est de 20 m donc non réductible, et paradoxalement ce produit n'a pas le label abeille, donc non autorisé à partir de la floraison. Mais de toute façon à partir de ce stade le risque méligèthe se règle normalement de lui-même.

BLE

Dans les parcelles où le deuxième apport est prévu en 2 passages, la première fraction a souvent été apportée la semaine dernière pour profiter des pluies du week end. Ces situations sont désormais sécurisées car en cas de sécheresse durable en montaison l'alimentation hydrique deviendra limitante avant l'alimentation azotée. La 2eme fraction (N2 bis), est à prévoir au plus tôt à épis 1cm avec une pluie après apport si possible.

Le sujet des régulateurs est encore prématuré même sur les parcelles bien décollée. En effet pour que le régulateur régule, il faut que les tiges s'allongent. Or un stade épis 1 cm au 15 mars avec un stade 1 nœud 3 semaines après, ce n'est pas pareil qu'un stade épis 1 cm au 30 mars avec un stade 1 nœud 8 jours après.

Quelques pustules de rouille jaune sont signalées par nos collègues en bordure maritime. A suivre dans les semaines à venir.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 15 mars 2022 (BSV G.C. N°05), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.